

BIEN COMMUN

Définition

Un **bien commun** est un bien **non excluable** (ou non excluable ou non exclusif) et **rival**. On parle aussi parfois de « ressources communes ».

Explications

En économie, on peut classer les biens en fonction de 2 critères :

- la notion de **rivalité** d'usage entre consommateurs : la consommation d'un bien par un consommateur limitant la capacité des autres à consommer le même bien (dans le cas contraire, il y a **non rivalité** si le bien peut être consommé également par d'autres)
- la notion d'**exclusion**, renvoie à la capacité de s'accaparer un bien en en payant le prix (dans le cas contraire, il y a **non exclusion** si les consommateurs peuvent y accéder sans payer).

Un **bien commun** est alors un bien non excluable (ou non excluable) et rival. La première propriété de ce type de bien signifie que l'on ne peut empêcher personne de consommer en mettant des barrières, péages, droits d'entrée, etc. (par impossibilité technique ou parce que le coût en serait trop élevé) : une transaction avec un **prix de marché** ne permet pas l'appropriation du bien ou service, qui reste disponible pour d'autres consommateurs. La seconde propriété signifie, quant à elle, que la quantité de bien disponible est limitée et que sa consommation par un individu ou une entreprise réduit celle des autres. L'exemple type est celui des bancs de poissons : tout le monde peut pêcher des poissons dans la mer (ils n'appartiennent à personne et sont librement accessibles... moyennant quelques équipements sans doute !). Par contre, le poisson que pêche un pêcheur n'est plus disponible pour un autre pêcheur : les poissons ne sont pas comme l'air que chacun respire en même temps. Il existe de très nombreux **biens communs**, notamment environnementaux, comme les nappes phréatiques, les forêts, les pâturages de montagne, etc.

Indicateurs

Il n'y a pas d'indicateurs sur le nombre de **biens communs** mais il existe des statistiques sur la quantité disponible de tel ou tel **bien commun** (par exemple : le nombre de thon rouge dans telle ou telle mer).

Tendances

On peut suivre pour certains **biens communs** la **tendance ou non à la sur-exploitation** selon le rythme respectif de reproduction de la ressource et le rythme de son exploitation par l'homme (exemple : surpêche, déforestation). Et, bien sûr, la situation est très variable selon le bien en question, selon l'existence d'une intervention publique ou non, selon son efficacité ou non, etc. Pour cela, voir la rubrique « en savoir plus ».

Enjeux

1 – **L'exploitation de la ressource** : L'enjeu essentiel de cette ressource commune concerne son **exploitation**. Il existe une tendance à la sur-exploitation de cette ressource : c'est ce que l'on appelle « la tragédie des **biens communs** ». Comme cette ressource n'appartient à personne ou à tous, elle n'a pas de prix et peut être utilisée pour un coût nul ou faible (parce que partagé par tous) alors que le gain de son exploitation est purement privé. Il existe donc une tendance individualiste à utiliser de manière intensive cette ressource avec le risque de sur-exploitation.

2 – **Le mode institutionnel de régulation**. Il s'agit de trouver et choisir des **institutions** permettant de réguler l'exploitation de ce **bien commun** : ce peut être la création de **droit de propriété** sur la ressource en question (c'est le phénomène bien connu des enclosures en Angleterre : les terres communes sont devenues la propriété de certains individus qui ne les mettaient à disposition qu'en contrepartie d'un prix), la nationalisation de cette ressource (une entreprise publique a seule le droit d'exploiter la ressource) ou la **taxation** ou la **réglementation** de son utilisation par l'État, comme c'est le cas des ressources halieutiques en Europe, avec la mise en place de quotas de pêche.

3 – **La possibilité d'une gestion locale de cette ressource** : l'arrangement au niveau local, avec des procédures particulières créées et acceptées par les acteurs (associations, conventions, etc.) pour utiliser cette ressource, comme c'est parfois le cas quand il s'agit de partager l'eau d'irrigation entre de nombreux exploitants agricoles (voir l'analyse du prix Nobel Elinor ORSTROM sur ce point)

Erreurs Fréquentes

- Confondre **biens communs** et biens collectifs, qui sont souvent des services d'ailleurs, qui quant à eux sont à la fois non rivaux et non excluables comme la Défense nationale.
- Confondre biens communs et services publics, puisqu'un **service public** est produit et offert par l'Etat, ce qui n'est pas le cas des biens communs.

En savoir plus

- Les Manuels de microéconomie définissent la nature des biens et notamment les **biens communs**.
- L'article de G. Harding, Tragedy of the commons (en français) P. Bontemps et G. Rotillon, L'Économie de l'environnement, Éd La Découverte, Coll Repères, 2007
- L. Abdelmalki et P. Mundler, Économie de l'environnement et du développement durable, Éd De Boeck, 2010
- Annie Vallée, Economie de l'environnement, Éd Le Seuil, Coll Points, 2011

Des statistiques :

Les [données et études statistiques](#) du ministère de la transition écologique

Sources : d'après <http://ses.webclass.fr/>
(+ mise à jour et modifications)